



Ecole St Gérard St Constance

✉ 111, rue de Boeschèpe

59270 Godewaersvelde

☎ 03 28 42 53 03

☎ 06 87 11 54 93

✉ [ecolestgerard@wanadoo.fr](mailto:ecolestgerard@wanadoo.fr)

Chef d'établissement : Laurent Caron

## Protocole sanitaire défini à l'école St Gérard St Constance

### SOMMAIRE

#### **INTRODUCTION**

#### **PRINCIPES GENERAUX**

*ACCUEIL DES ELEVES*

*AMENAGEMENT DES CLASSES*

*GESTION DES CIRCULATIONS*

*ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES*

*RECREATION*

*NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX*

*DIMENSIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES SANITAIRES*

*GESTION DE LA DEMI PENSION*

*EFFECTIFS GLOBAUX*

#### **FACTEURS DIMENSIONNELS ET DECISIONNELS**

#### **PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT**

### INTRODUCTION

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, implique la fermeture des écoles, depuis le lundi 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture de l'école St Gérard St Constance après le confinement dans le respect de la doctrine sanitaire. Il est destiné à la communauté éducative de l'établissement.

### PRINCIPES GENERAUX

- ▢ Accueil des élèves
- ▢ Aménagement des salles de classe
- ▢ Gestion de la circulation des élèves
- ▢ Activités sportives et culturelles
- ▢ Récréation
- ▢ Nettoyage/désinfection des locaux
- ▢ Dimensionnement et équipement des sanitaires
- ▢ Gestion de la demi-pension
- ▢ Enseignements spécifiques : musique, arts plastiques, sciences, technologies actions à conduire en cas :
- ▢ de cas possible de Covid-19 au sein de l'établissement scolaire
- ▢ de cas avéré de Covid-19 au sein de l'école

### Le protocole repose sur cinq principes généraux :

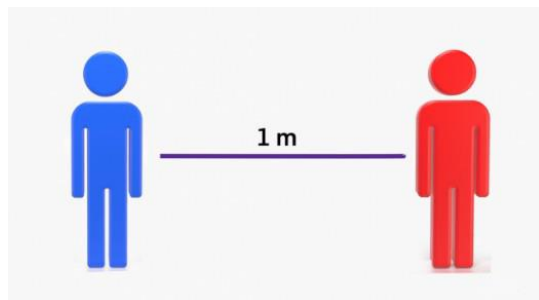
- ▢ **Le maintien de la distanciation physique**
- ▢ **L'application des gestes barrière**
- ▢ **La limitation du brassage des élèves**
- ▢ **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- ▢ **L'information la communication et la formation.**

## Préalable

Vous, parents d'élèves jouez un rôle essentiel. Vous vous engagez, notamment, à ne pas mettre votre ou vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans votre famille. Vous êtes notamment invités à prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), il ne devra pas se rendre à l'école.

Les personnels devront procéder de la même manière, si facteurs de risques connus, ils ne doivent pas travailler en présentiel. *La liste de ses facteurs de risques est disponible sur le site du ministère de la santé.*

## Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

## Appliquer les gestes barrière

**COVID-19**

# CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

---

**Se laver  
très régulièrement  
les mains**

**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**

**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**

**Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS****0 800 130 000**  
(appel gratuit)

## Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc, doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le respect de ces gestes barrière fera l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

## Le port du masque

L'éducation nationale fournira à ses agents en contact direct avec les élèves des masques dit « grand public » de catégorie 1 dès le 11 mai à raison de deux masques par jour.

Le personnel OGEC sera doté d'un équipement de protection par son employeur (l'école).

Pour les élèves, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

Pour les élèves en maternelle, le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères.

*Ce sont les parents qui doivent alors doter leurs enfants de masques.*

## La ventilation des classes et autres locaux

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage.

## Limiter au maximum le brassage des élèves

L'arrivée et le départ de l'établissement seront étalés.

Les récréations seront organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière.

## Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les salles de classes, garderie, salle d'activités, bureau, toilettes ont été nettoyés et désinfectés durant les vacances et la période de confinement. Ainsi que le matériel pédagogique (livres, puzzles, jouets ....)

# communication, information et formation

## Aux parents

*Voici les modalités d'organisation à l'école St Gérard St Constance de Godewaersvelde :*

□ Ouverture de l'établissement : après 2 jours de pré-rentrée, lundi 11 mai et mardi 12 mai, l'accueil des premiers élèves ne se fera qu'à partir du JEUDI 14 MAI.

Les cours débuteront à 8h30 précises pour se terminer à 12h30.

Le matin, si besoin, une garderie sera assurée de 7h30 à 8h30.

La pause méridienne se fera de 12h30 à 13h30 ; l'après-midi, il n'y aura pas de cours en présentiel. Ce qui permettra aux enseignants d'assurer leurs cours à distance. Une étude sera mise en place pour les élèves ne pouvant retourner chez eux (de 13h30 à 15h30). Puis une garderie sera assurée jusque 18h00 (garderie qui sera facturée).

- Votre rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à votre enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*),
- Votre rôle actif dans la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 37,8°C),
- En cas de symptômes chez un élève : pas de cours en présentiel.
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire,
- des points d'accueil et de sortie des élèves,
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,
- de l'organisation de la demi-pension.

### Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains.**

## Préconisations et règles de prévention à appliquer

### Dispositions communes

- Je continuerai (moi, Laurent Caron, chef d'établissement) à être présent aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes entre 8h15 et 8h30.
- Des couloirs de circulation seront identifiés dans l'allée à l'aide d'un marquage au sol, de rubalise.
- Le flux des entrées et de sortie continuera à se faire par la rue de Boeschèpe et du musée.
- Mise en place d'une signalétique côté musée (panneaux, fléchages, ou couleurs rouge/vert...).
- Les portes d'entrées seront ouvertes pendant l'accueil afin de limiter les points de contact mais fermeront à l'heure précise. Un respect très strict des horaires vous est demandée.
- L'ensemble de l'enceinte scolaire est interdite à toutes personnes externes à l'école : parents, autres accompagnants...).
- Les intervenants extérieurs devant circuler dans l'école seront listés et les consignes leur seront fournies.

### L'ACCUEIL DES ELEVES

- Le lavage des mains sera organisé de la manière suivante (eau et savon avec séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre) ou en utilisant d'une solution hydro alcoolique
- L'élève accèdera directement en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation et s'assiéra immédiatement à sa place.

### AMENAGEMENT DES CLASSES

- La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :
  - o Nous ne pourrons pas accueillir plus de quinze élèves par salle de classe ou garderie (12 pour la salle de garderie). Si l'accueil par classe devait être supérieur à 15, alors un roulement serait assuré entre élèves en présentiel et à distance.
  - o Le mobilier et le matériel non nécessaires seront neutralisés par un affichage ou une signalétique.
- o Les déplacements seront limités et un marquage au sol pourra éventuellement mis en place pour signaler un sens de circulation.
- Le port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants est obligatoire. L'école s'est même fournie en visière de protection.
- Les salles de classes seront aérées régulièrement.

### ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Les jeux de ballons et jeux de contacts sont proscrits ainsi que l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous.

Les parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique seront privilégiés.

## ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- L'utilisation d'un matériel individuel sera privilégié (pot de peinture, crayons....) ou à défaut une désinfection régulière sera adaptée.
- Il sera utilisé uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif. La manipulation des livres par les élèves (bibliothèque par exemple) sera régulée. Les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres seront privilégiés. Les découvertes et la culture au travers des moyens audio visuels seront favorisées....

L'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs dans les coins de symbolisation (poupées, dinettes, jeux de construction, jeux de société...) seront retirés.

A l'école, notamment en GS/CP, il sera attribué un plateau par enfant pour les stylos, feutres, ciseaux.

## RECREATION

### Dispositions communes

Les temps de récréation seront échelonnés et par classe.

Les élèves sortiront et rentreront en respectant la distanciation physique entre chacun.

Les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées sont proscrits.

## NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX

### "Nettoyage approfondi" en 2 étapes

1ère étape, le nettoyage :

o Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer .

o Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.

o Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

□ 2ème étape, la désinfection :

o Nous utilisons à l'école un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Pour les tablettes ou écrans, nous utiliserons des lingettes.

o Les points de contact seront désinfectés régulièrement par le personnel ou les enseignants.

### Fréquence :

o Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

o Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées dans la journée :

□ Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...

□ Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...

□ Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...

o En complément du traitement quotidien , si des groupes d'élèves différents se succèdent dans les classes, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves sera réalisé entre chaque groupe.

### □ Actions complémentaires :

o Vider tous les jours les poubelles.

o Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.

o Aération régulière des locaux.

## NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX

Un plan de nettoyage quotidien sera défini.

### SANITAIRES

- ▢ Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires sera limité au nombre maximum de cuvettes et/ou urinoirs présents.
- ▢ Les flux avec les élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe) sera géré par les enseignants et/ou le personnel.
- ▢ Les urinoirs utilisés doivent être distants d'au moins 1 m certains seront condamnés.
- ▢ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

### VESTIAIRES

- ▢ Les portemanteaux dans les classes seront très limités, on privilégiera le dos des chaises pour les manteaux.

## GESTION DE LA DEMI PENSION (la cantine)

La restauration en salle de classe sous la surveillance d'un adulte sous forme de plateaux ou de paniers repas sera privilégiée.

Si les élèves apportent leurs repas, les familles devront opter pour des repas froids ne nécessitant pas d'être réchauffés ou réfrigérés. Il est à noter que le même tarif sera appliqué que si prise d'un repas fourni par la commune. En effet, 2 agents municipaux viendront en renfort pour la surveillance de la pause méridienne. L'utilisation de micro-ondes collectifs est proscrite.

## EFFECTIFS GLOBAUX

### CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Enseignants, Assistants éducatifs, agents de restauration :

- ▢ Appliquer les gestes barrière.
- ▢ Mise à disposition de masques pour les enseignants et personnels non enseignants.
- ▢ Maintenir de la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ▢ Éviter de parler fort en face des collègues (se positionner en côte à côte plutôt qu'en face).
- ▢ Se laver régulièrement les mains (eau + savon plutôt que gel hydro alcoolique).
- ▢ Affichage des consignes.
- ▢ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage ...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail.
- ▢ Un matériel individuel pouvant être nettoyé par chacun en début/fin de poste sera préféré (stylo inclus).

### ACCUEIL DE PARENTS

- ▢ La communication à distance sera privilégiée. L'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes) sera privilégié, pas de discussion en classe ou dans les zones communes.

## FACTEURS DIMENSIONNELS ET DECISIONNELS

### Facteurs de dimensionnement

Le respect de la distanciation sociale est une condition sanitaire indispensable, et la détermination de la capacité d'accueil est un déterminant clé à la réouverture.

Une salle de classe de 50m<sup>2</sup> permet d'accueillir 15 élèves en respectant la distanciation physique.

La salle doit pouvoir être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

### Facteurs décisionnels

- ▢ Rédiger son schéma d'organisation
- ▢ Rédiger et déployer son plan de communication sur la base des éléments décrits dans les principes généraux.
  
- ▢ Définir et présenter les consignes sanitaires applicables aux personnels non enseignants.
- ▢ Définir un protocole de nettoyage et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour à minima)
- ▢ Dimensionner le nombre de produits, matériel et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, essuie main, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- ▢ Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptée
- ▢ Définir les modalités pour la gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec la mairie.
- ▢ Neutraliser les accès les installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.
- ▢ Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante.
- ▢ Prévoir et mettre en oeuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves.

## PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

### 1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

#### Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
  
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
  
- ❖ Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
  
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
  
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

**L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.**

**En cas de test positif :**

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

**2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :****Conduite à tenir :**

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

**En cas de test positif :**

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

Ecole St Gérard St Constance

✉ 111, rue de Boeschèpe

59270 Godewaersvelde

"[avenant au règlement de l'école en raison de l'épidémie du virus SRAS-CoV2](#)"

**Signatures obligatoires des responsables légaux :**

*Merci d'indiquer vos nom et prénom à côté de votre signature ainsi que le nom de votre ou vos enfants.*